

# ATOUT FRANCE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT  
TOURISTIQUE DE LA FRANCE



## AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

**Recherche d'une expertise en développement de golfs,  
resorts de golf et intermédiation avec des opérateurs  
nationaux et internationaux**



# ATOOUT FRANCE

L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT  
TOURISTIQUE DE LA FRANCE

## CHIFFRES CLÉS ATOOUT FRANCE

**400**

campagnes de communication dont  
**66%** de campagnes numériques

**275**

événements presse hors accueil de  
presse (contre 260 en 2015)

+ de **1 800**

accueils en France de blogueurs et  
journalistes (hors salons « Grand Ski »  
et « Rendez-vous en France »)

+ de **650**

événements professionnels à  
l'international (contre 600 en 2015)

Près de **1 500**

campagnes d'e-mailing et **3,2 millions** de  
suiveurs sur les médias sociaux

Ecosystème *France.fr* : **15 millions** de  
visites (+36%/2015) et **12 millions**  
(+20%/2015) de visiteurs

**190** AMO et études

**13** publications techniques,  
**17** lettres de veille et **20**  
publications conjoncturelles

Atout France, opérateur unique de l'État en matière de tourisme, a pour mission de contribuer au renforcement de l'attractivité de la destination France et à la compétitivité de ses entreprises, filières et destinations.

Grâce à ses 33 bureaux répartis dans 30 pays et à une collaboration étroite avec le réseau des ambassades sur plus de 70 marchés, l'Agence dispose d'une connaissance pointue des clientèles touristiques internationales et des acteurs de la distribution.

Cette expertise lui permet de proposer aux professionnels des outils de compréhension de la demande et de conduire des actions marketing et de promotion efficaces.

L'Agence accompagne ainsi près de 1 300 professionnels (institutionnels du tourisme et entreprises privées) dans leur développement à l'international.

Au total, plus de 2 400 opérations de promotion sont organisées chaque année. Elles ciblent le grand public, la presse et les professionnels du tourisme international grâce à une stratégie d'influence reposant sur tous les moyens de communication et notamment les outils numériques.

Pour stimuler l'offre touristique et accroître sa qualité, Atout France accompagne les destinations dans leur stratégie de développement et contribue au montage de projets d'investissement.

Enfin, plusieurs dispositifs contribuant à la qualité sont pilotés par Atout France : classement des hébergements de tourisme, immatriculation des opérateurs de voyages mais également promotion de labels comme « Vignobles & Découvertes » ou la distinction Palace.

Salon Rendez-vous en France 2016.



Pour en savoir plus : [www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr) ou [www.france.fr](http://www.france.fr)

La France a été désignée pour organiser en 2018 la Ryder Cup, la plus importante compétition de golf par équipe au monde. Bien qu'organisée tous les quatre ans en Europe, il s'agira seulement de la deuxième fois qu'elle sera organisée en Europe continentale. Cet événement placera la France au centre des projecteurs de l'univers du golf et de ses 65 millions de pratiquants dans le monde. Peu reconnue comme terre de golf malgré ses presque 600 parcours et ses plus de 400 000 licenciés et 1 à 2 millions de joueurs occasionnels, la France dispose d'une occasion unique de valoriser son savoir-faire et sa capacité à accueillir en nombre les touristes golfeurs.

Il en résulte une nécessité impérieuse d'améliorer l'offre nationale et de la valoriser pour répondre à l'attente légitime qui devrait s'exprimer de la part des clientèles étrangères dans les années à venir. De nombreux parcours et complexes golfeurs (hébergements – loisirs – golf) sont de fait en cours de développement, d'aménagement, d'amélioration ou de création.

Parallèlement, la Fédération française de golf souhaite augmenter le nombre de licenciés et a mis en œuvre une stratégie ambitieuse de création de parcours de proximité.

Atout France, Agence de développement touristique de la France, partenaire de la Fédération française de golf depuis de longues années, est sollicitée par des opérateurs publics ou privés dans le cadre de ces opérations d'investissement ou d'aménagement.

Compte tenu des spécificités du secteur de l'économie du golf et du tourisme golfeur, Atout France souhaite s'appuyer sur les compétences d'un ou plusieurs consultants, opérateurs ou bureau(x) d'études spécialisé(s) pour compléter son expertise du domaine.

## **1/OBJECTIF ET DESCRIPTION DES BESOINS**

Le prestataire sélectionné apportera à Atout France une assistance dans le domaine du tourisme golfeur et dans la conception et le montage de projets touristiques liés au golf (hébergements, équipements de loisirs, sites fonciers à valoriser).

Cette mission se décompose en deux volets distincts qui pourront faire l'objet de deux lots séparés :

*Volet 1 : Assistance au montage de projet de complexe résidentiel et touristique à dominante golfeur dans les Landes (Tosse)*

Après une première période consacrée aux études amont (opportunité, faisabilité), le projet entre désormais dans une phase plus opérationnelle dans laquelle la validation concrète des études et l'interface avec les opérateurs du marché, nationaux et internationaux, deviennent essentielles.

Dans ce contexte, la mission qui sera confiée au prestataire consistera notamment à :

- mettre en relation Atout France et les porteurs publics du projet avec des opérateurs investisseurs/exploitants, notamment internationaux ;
- En tant que de besoin, consolider les hypothèses d'exploitation et d'investissement du projet permettant un dialogue constructif avec les opérateurs privés intéressés pour s'y impliquer ;
  - - Rédaction de notes techniques diverses au cours de l'avancement des réflexions portant sur les études réalisées par les autres parties prenantes au projet.
  - Disposer d'une capacité à approcher les opérateurs internationaux du golf, du secteur des hébergements touristiques et de l'immobilier haut de gamme ;
  - Posséder une excellente connaissance de l'économie des resorts et complexes golfeurs dans leur dimension opérationnelle (conception, business plan, stratégies marketing, financement) ;

- Détenir une expérience éprouvée dans l'analyse technique, économique et financière de parcours de golf et de complexes existants, en extension ou en projet ;

Maîtriser les connaissances nécessaires pour la pré-programmation de parcours et resorts golifiques

*Volet 2 : Analyse de sites ou projets à vocation golifique en intégrant des problématiques de montage opérationnel*

- Expertises ponctuelles de projets de golfs ou complexes golifiques : diagnostics techniques préalables, analyses de faisabilité technique, économique et financière, études de marché, préconisations d'études complémentaires, analyse des propositions techniques et financières d'opérateurs privés ou d'autres bureaux d'études...

Chaque journée de travail fera l'objet d'une commande expresse et d'une validation du nombre de jours à mobiliser ainsi que des frais à engager.

L'ensemble de ces missions fait l'objet du présent cahier des charges.

## **2/ DESCRIPTION DES TRAVAUX ET METHODOLOGIE**

Les travaux pourront avoir lieu en français ou en anglais.

Pour le volet 1 :

A) S'agissant de la mise en relation avec des opérateurs internationaux ou nationaux, le prestataire sera libre des modalités d'approche de ses interlocuteurs. La démarche s'inscrira néanmoins dans une logique coordonnée :

- Validation en amont des opérateurs approchés avec Atout France, le Conseil Départemental des Landes et le Syndicat Mixte Landes Océanes ;
- Saisie des opérateurs par le prestataire ;
- Note de synthèse reprenant les différentes marques d'intérêt ou d'absence d'intérêt (noms des interlocuteurs, date, motifs de désintérêt, besoins en informations complémentaires) ;
- A la demande d'Atout France, accompagnement du prospect sur le site du projet ou à l'occasion de réunions d'échange avec les porteurs du projet.

B) S'agissant de la consolidation des études déjà réalisées, les expertises seront toujours conduites en mobilisant un binôme « Atout France / prestataire ». Dans la mesure du possible, les travaux se feront par téléphone et par échange de documents via la messagerie électronique.

Pour le volet 2 :

Ce volet est uniquement prévisionnel et ne sera mis en œuvre qu'à mesure des sollicitations reçues au fil de l'eau par Atout France en provenance de porteurs de projets. Il pourra notamment s'agir de :

- Visites de sites ;
- Appui au diagnostic d'opportunité et de faisabilité de projets de golfs ou resorts golifiques ;
- Rédaction de notes techniques ;
- Validation de notes et études réalisées directement par Atout France.

## **3/ BUDGET**



Le premier volet d'expertise définit dans l'art 1, représente une enveloppe maximum de 15(quinze) jours de travail.

Les frais de déplacement pris en charge en sus par Atout France pour ce premier volet ne pourront excéder 3000 euros HT sur l'ensemble de la mission.

Le deuxième volet d'expertise définit dans l'art 1représente une enveloppe maximum de 5 (cinq) jours de travail. Il n'y a aucun engagement minimal de journées à mobiliser par Atout France.

Les frais de déplacement pris en charge en sus par Atout France pour ce deuxième volet ne pourront excéder 2000 euros HT sur l'ensemble des missions.

## **4/ LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### 4.1 Objet de la consultation

Atout France recherche un prestataire en charge d'assister Atout France fournit une assistance dans le domaine du tourisme golfique et dans la conception et le montage de projets liées au golf.

### 4.2 Information des candidats

L'information des candidats est assurée par la remise du cahier des charges dont le présent règlement de la consultation.

Pour toutes questions relatives au présent cahier des charges vous pouvez contacter les personnes citées à l'article4.12 « Contacts ».

Tout renseignement relatif au contenu technique de la consultation peut être obtenu jusqu'au [28 janvier] inclus, par mail uniquement à l'adresse suivante: [emmanuel.duval@atout-France.fr].

Il est acquis que l'ensemble des candidats recevront les réponses aux questions éventuellement posées par l'un d'entre eux.

Aucune réponse ne sera apportée aux questions reçues ultérieurement.

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Dans ce cadre, chacune des réponses apportée par Atout France sera rédigée et mise en ligne sur son site à l'adresse suivante : <http://atout-france.fr/services/marches-publics>.

Il appartient donc aux candidats ayant téléchargé le document de la consultation ou ceux ayant reçu le présent cahier des charges de consulter régulièrement le site « <http://atout-france.fr/services/marches-publics> » afin de s'assurer qu'aucune réponse ou modification des documents de la consultation n'est intervenue.

Aucun candidat ne pourra se prévaloir de l'absence de consultation des réponses sur le site.

#### 4.4 Rétro planning

Remise du cahier des charges aux candidats et publication sur le site atout-france.fr	8 janvier 2018 à 17H.
Date limite de réception des offres	29 janvier 2018 à 17 h (heure de Paris)
Choix définitif du prestataire retenu	2 février 2018 au plus tard.

L'ensemble des candidats sera informé de l'issue de la sélection par mail avec accusé de réception.

#### 4.5 Dossier de consultation

**Le dossier de consultation remis aux prestataires contient le cahier des charges dont le présent règlement.**

#### 4.6 Présentation des offres

Les candidats doivent prendre connaissance du cahier des charges qui a un objet double :

- ✓ Présenter le contexte de la mise en concurrence ;
- ✓ Déterminer l'objet et le contenu des prestations demandées aux candidats.

#### **Structure du dossier**

Les offres devront comporter les éléments suivants:

- Une note méthodologique de 3 pages maximum démontrant la capacité des candidats à répondre aux besoins d'Atout France en matière notamment de montage de projet golfique.
- Les références de la structure ou de l'équipe (le cas échéant) que le prestataire souhaite mobiliser (joindre les CV détaillés et les coordonnées de tous les intervenants mobilisés en indiquant qui sera le référent d'Atout France) en précisant notamment les références et les compétences en matière de mise en relation avec des opérateurs et de modélisation de l'économie des golfs.
- Le coût journalier HT et TTC.

Toutes annexes que les candidats jugeront utiles de fournir pour leur permettre de montrer leur capacité à répondre au présent cahier des charges.

#### 4.7 Dépôt des offres

Les offres, devront impérativement être envoyées 29 janvier 2018 à 17H, heure de Paris, en 1 (un) exemplaire par voie postale à :

ATOOUT France  
« [Expertise en développement de golfs] »  
A l'attention de Emmanuel Duval]  
Délégué Méditerranée  
2 Rue Henri Barbusse  
World Trade Center  
13002 Marseille

Les offres devront être remises **en un exemplaire** et envoyées soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit par le biais d'une société spécialisée, soit par porteur.

Les offres devront par ailleurs être remises dans les mêmes délais par mail adressé à [emmanuel.duval@atout-france.fr](mailto:emmanuel.duval@atout-france.fr)

**Important : chaque candidat devra joindre à son offre le cahier des charges dont le présent règlement de la consultation, approuvé, daté et signé.**

#### 4.8 Critères de sélection

Atout France sélectionnera l'offre la plus avantageuse en tenant compte des éléments suivants (le total des critères est égal à 100) :

Le prestataire devra être en mesure de démontrer prioritairement sa capacité à s'interfacer à des opérateurs des secteurs du golf, des hébergements touristiques et de l'immobilier haut de gamme.

- Capacité à fournir des analyses techniques, économiques, financières, marketing et opérationnelles en matière de création, d'extension ou de vente de parcours de golf ou de complexes touristiques liés à un ou plusieurs parcours : 40%
- Références et contacts dans le secteur du tourisme golfique et le montage de projets golfiques en France et/ou à l'étranger : 40%
- Prix journalier : 20%

#### 4.9 Délai de validité des offres

Les prix proposés devront être fermes pour la durée du marché ainsi que leurs éventuels renouvellements.

#### 4.10 Propriété intellectuelle

L'ensemble du travail réalisé dans le cadre de la présente convention est la propriété commune des Parties.

Sont considérées comme les œuvres au titre de la présente convention les photographies, créations, textes, slogans, bannières, posts, vidéos, signatures, maquettes, accroches et d'une manière générale, toutes les créations réalisées et/ou transmises dans le cadre du Plan de communication et des éventuelles opérations complémentaires, pouvant donner lieu à des droits de propriété intellectuelle (ci-après dénommées les « Œuvres »).

#### 4.11 Confidentialité

Cette consultation est confidentielle. Les contacts doivent être exclusifs entre le personnel d'Atout France et les candidats.

Les candidats s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de réception du présent cahier des charges, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès de Atout France, directement ou indirectement, les informations, connaissances ou savoir faire que ce soient concernant Atout France et ses modalités de fonctionnement, auxquels ils auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente mise en concurrence, à moins que les dites informations, connaissances ou savoir faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

Les candidats s'engagent également à l'égard d'Atout France à exiger de la part de leurs préposés la même obligation de confidentialité.

#### 4.12 Conditions générales

Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par Atout France.

Atout France pourra être amené en cas de besoin à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension de leurs offres. Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués par Atout France, sous peine de rejet définitif de son dossier par Atout France.

Atout France se réserve le droit de négocier avec les candidats.

Les entreprises consultées ne seront pas indemnisées pour leur participation à cette consultation.

La présente consultation n'implique pas l'obligation pour Atout France d'attribuer le marché.

Atout France ne sera pas tenu de justifier son choix et se réserve le droit à tout moment de mettre fin de manière anticipée à la procédure décrite par le présent cahier des charges au cours ou à l'issue de la procédure de sélection, sans frais ni indemnité et sans avoir à en préciser les raisons.

La prestation du candidat retenu est réalisée sous réserve de la conclusion d'un contrat entre Atout France et ledit candidat,

La présente consultation est soumise au droit français.

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des règles et procédures fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. Atout France et le candidat désigneront conjointement un



représentant chargé, pendant une durée de 30 (trente) jours au plus à compter de la notification du litige, de proposer un règlement à l'amiable. En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable, les tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris seront seuls compétents pour juger de tout litige résultant de la mise en œuvre de la présente procédure.

#### 4.13 Contacts

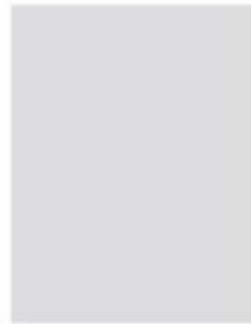
Atout France Délégation Méditerranée  
Emmanuel Duval : 33 (0)413 94 04 41– 33 (0)6 25 79 50 73

[emmanuel.duval@atout-france.fr](mailto:emmanuel.duval@atout-france.fr)





ATOUT  
FRANCE



79-81 rue de Clichy  
75009 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 42 96 70 00  
Fax : +33 (0)1 42 96 70 11